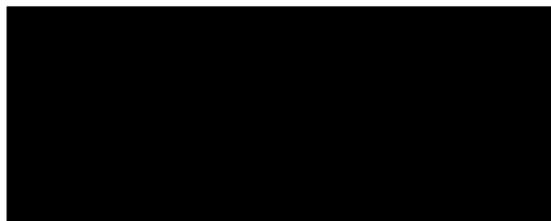


Québec, le 04 août 2016



Objet : Demande d'accès à l'information



La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information reçue le 26 juillet 2016.

À cet effet, nous vous informons qu'aucun boni au rendement ou à la performance n'a été attribué aux employés au cours de l'exercice financier 2015-2016.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions de recevoir,  nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels,

Patricia Caris

p. j. Avis de recours